Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/2538

17.12.2025

# RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2025/2538 DE LA COMMISSION

## du 16 décembre 2025

## portant annulation de l'enregistrement de l'indication géographique protégée «Cité de Carcassonne» (IGP)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2024/1143 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 concernant les indications géographiques relatives au vin, aux boissons spiritueuses et aux produits agricoles, ainsi que les spécialités traditionnelles garanties et les mentions de qualité facultatives pour les produits agricoles, modifiant les règlements (UE) nº 1308/2013, (UE) 2019/787 et (UE) 2019/1753 et abrogeant le règlement (UE) nº 1151/2012 ([1]), et notamment son article 25, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

(1) Conformément à l'article 15, paragraphe 4, du règlement (UE) 2024/1143, en liaison avec l'article 25, paragraphe 4, dudit règlement, la demande transmise par la France visant à annuler l'enregistrement de l'indication géographique protégée (IGP) «Cité de Carcassonne» a été publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* ([2]).

(2) Aucune déclaration d'opposition au titre de l'article 17 du règlement (UE) 2024/1143 n'a été notifiée à la Commission.

(3) Il convient donc de retirer la dénomination «Cité de Carcassonne» du registre de l'Union des indications géographiques.

(4) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité de la politique de qualité des produits agricoles, du vin et des boissons spiritueuses,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

*Article premier*

L'enregistrement de la dénomination «Cité de Carcassonne» (IGP) est annulé.

*Article 2*

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 16 décembre 2025.

*Par la Commission*
*La présidente*
Ursula VON DER LEYEN

([1]) JO L, 2024/1143, 23.4.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1143/oj.
([2]) JO C, C/2025/4229, 30.7.2025, ELI: http://data.europa.eu/eli/C/2025/4229/oj.